



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS

LETTRÉ
D'INFORMATION
DU CERCLE DES
ÉPARGNANTS

Mars 2013

N°80



L'EDITO

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE ET L'ISR MÉRITENT MIEUX

Selon l'enquête du Cercle des Épargnants, seulement 2 % des Français ont l'intention, en 2013, de souscrire un produit d'épargne solidaire, investi dans des projets à dominante sociale et de proximité et 1 % de placer une partie de leur épargne dans des produits ISR. Ils sont 8 % à vouloir effectuer un don à une association engagée dans le développement durable. La protection de l'environnement constitue une des priorités des Français mais le passage à l'acte est toujours plus difficile surtout quand il s'agit de verser de l'argent. Les Français n'en finissent pas d'exprimer leur défiance au système capitaliste mais en matière d'épargne ils sont conservateurs. L'audace vient plutôt des acteurs financiers et en particulier des compagnies d'assurance qui décident d'appliquer de plus en plus des critères ISR à la gestion de leurs actifs. Cette orientation n'est pas que pure philanthropie mais repose sur un raisonnement simple ; sur longue période, il est plus intéressant d'investir sur des valeurs qui financent des entreprises qui respectent leur environnement et leurs salariés. Il est stupide d'opposer l'ISR ou l'épargne solidaire à la gestion classique d'actifs. Toute gestion a vocation à être socialement responsable. La compagnie d'assurances Generali a décidé progressivement d'appliquer des critères à l'ensemble de ses fonds euros. Plus de 6 milliards d'euros d'actifs sont déjà concernés. La méconnaissance des concepts d'épargne solidaire et d'ISR explique en partie la faible appétence des Français. Mais, point positif, les jeunes de 18 à 24 ans sont les plus disposés (13 %) à effectuer un don aux associations œuvrant dans le développement durable ou à souscrire à un produit d'épargne solidaire. Les cadres supérieurs arrivent, par ailleurs, en première position pour les catégories socioprofessionnelles (10 %) du fait d'une meilleure information et de capacités d'épargne supérieures. Un important effort de pédagogie tant de la part des professionnels du secteur financier que des responsables des associations œuvrant dans le domaine de l'ISR et de l'épargne solidaire est nécessaire.

L'ACTUALITE



SPÉCIAL « INDÉPENDANTS »

Cette lettre poursuit la présentation de l'enquête 2013 du Cercle sur l'épargne et la retraite avec un focus particulier sur la situation des indépendants ou TNS qui sont plus de 1,9 million en France. L'ensemble des résultats sont accessibles sur le site du Cercle des Épargnants www.cercledesepargnants.com.



CHEZ LES INDÉPENDANTS, ON NE BADINE PAS AVEC LA RETRAITE ET LA SANTÉ

Les travailleurs non-salariés mettent en avant les retraites et les complémentaires « santé » comme priorités pour le financement de la protection sociale. Si pour la retraite, l'écart est faible avec les autres catégories socioprofessionnelles, il est net pour la santé. Par ailleurs, 72 % des indépendants sont inquiets pour leur future retraite soit 5 points de plus que la moyenne nationale. Seuls 6 % sont confiants pour leur future retraite contre 16 % pour l'ensemble des Français.



LES TNS SONT POUR LE CHANGEMENT

En matière de retraite, les indépendants sont audacieux. 47 % d'entre eux sont pour l'instauration d'un grand régime unique par points contre 32 % pour l'ensemble de la population. De même 36 % des indépendants sont pour un régime en compte notional à la Suédoise contre 26 % pour l'ensemble de la population. Ils sont, en revanche, les plus opposés au maintien du système actuel de retraite qui ne reçoit que 8 % de soutien contre 35 % pour l'ensemble des Français quand 40 % des fonctionnaires sont pour le statu quo. Les TNS sont également les plus favorables au report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Ce réformisme chez les indépendants s'explique par le fait que leur système de retraite a fortement évolué ces dernières années et qu'ils considèrent disposer d'une couverture vieillesse moins avantageuse que les autres professions.



LA LIBRE PENSEE



NE TOUCHE PAS A MA COMPLEMENTAIRE !

Les dépenses sociales s'élèvent, en France, à plus de 600 milliards d'euros soit 34,4 % du PIB. En trente ans, elles ont progressé de plus de 7 points de PIB. La France détient, en la matière, le record mondial. Par ailleurs, les dépenses sociales financées par des régimes publics obligatoires atteignent 500 milliards d'euros. Les 100 milliards d'euros restant sont à la charge des assureurs, des mutuelles, des institutions de prévoyance et des ménages. Avec la multiplication des déremboursements et l'introduction de tickets modérateurs, la part de la sphère privée a augmenté d'un peu plus d'un point ces dix dernières années. Ce sont essentiellement les complémentaires qui ont été mises à contribution. Dans les faits, ces dernières interviennent de plus en plus dans les petits risques et dans les domaines non ou mal couverts par la Sécurité sociale. Les partenaires sociaux ont décidé au mois de janvier d'instaurer un droit à la complémentaire santé pour tous les salariés avec une participation de l'employeur. Cette avancée ne doit pas aboutir à la reproduction du système des retraites où le deuxième étage, les complémentaires en France, n'est qu'une réplique du premier, les régimes de base. Il ne faudrait pas que les complémentaires "santé" ne servent que de roues de secours de l'assurance-maladie. Il ne faudrait surtout pas que cette généralisation aboutisse à une étatisation rampante des complémentaires avec à la clef moins de concurrence et un niveau de couverture amoindri pour les patients. La liberté de choix est un des fondements du système de Sécurité sociale qu'il convient de renforcer. Les entreprises comme les Français doivent pouvoir choisir les organismes en charge de leur complémentaire et pouvoir en changer s'ils ne sont pas satisfaits.

A SUIVRE...

LE TRIO DES PLACEMENTS A SOUSCRIRE EN 2013

Dans les produits que veulent souscrire les Français en 2013, arrivent en tête, les plans et comptes d'épargne logement, les contrats Madelin (prévoyance et retraite) et les contrats d'assurance-vie. Ce classement diffère des placements préférés dont le podium est composé du Livret A, de l'immobilier et de l'assurance-vie.

LIVRET A: LE RELÈVEMENT AVANT LE RENDEMENT

Un tiers des Français entendent épargner d'avantage sur leur Livret A en 2013. Pour 22 %, cet effort supplémentaire est lié au relèvement du plafond quand 11 % mettent en avant le rendement proposé.



LES INDÉPENDANTS SOUFFRENT AVEC LA CRISE MAIS RÉSISTENT...

34 % des indépendants déclarent ne pas épargner du tout contre 15 % pour l'ensemble de la population et seulement 3 % des cadres supérieurs sont dans ce cas. Seuls 16 % des TNS comptent épargner d'avantage en 2013 quand 31 % des Français souhaitent le faire. 22 % des TNS veulent puiser dans leur épargne pour soutenir leur consommation contre 19 % pour l'ensemble de la population. 62 % des TNS ne souhaitent ni puiser dans leur épargne, ni accroître leur effort en la matière contre 49 % pour l'ensemble de la population. Les TNS se distinguent ainsi des cadres supérieurs qui ne sont que 39 % à ne pas vouloir agir sur leur épargne.



QUAND LES INDÉPENDANTS EPARGNENT, ILS PENSENT AVANT TOUT « RETRAITE »

60 % des indépendants déclarent épargner pour leur retraite contre 49 % pour l'ensemble de la population. Les indépendants sont, parmi les catégories socioprofessionnelles, ceux qui épargnent le plus pour leur retraite. Le succès des Contrats Madelin en est la preuve. 28 % d'entre eux déclarent épargner régulièrement pour leur retraite contre 16 % pour l'ensemble des Français.



L'ASSURANCE-VIE, UN SACRÉ PRODUIT POUR LES INDÉPENDANTS

Les indépendants se distinguent également au niveau du classement des meilleurs placements en mettant l'assurance-vie en deuxième position juste derrière l'immobilier. L'assurance-vie recueille 40 % des intentions de vote contre 27 % pour le Livret A. Dans l'ensemble de la population, ces deux produits recueillent respectivement 36 et 43 % des suffrages. L'immobilier qui recule comme meilleur placement auprès des Français conserve son pouvoir d'attraction chez les indépendants. 65 % d'entre eux le considèrent toujours comme le meilleur placement possible contre 42 % pour l'ensemble de la population.



VOUS AVEZ DIT « AVANTAGES FISCAUX ? »

Les indépendants sont plus attachés que le reste de la population aux incitations fiscales. 62 % des TNS veulent le maintien du régime fiscal de l'assurance-vie. 22 % jugent légitime le dispositif fiscal en faveur de l'outre-mer contre 9 % pour l'ensemble de la population.

Le Cercle des Epargnants,
partenaire du Groupe Generali

Génération.com
responsable



LETTRE EDITÉE PAR
LE CERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel

Comité de rédaction : Sarah Le Gouez

11, bd Haussmann • 75009 Paris

T : 01 58 38 65 87

www.cerclledesepargnants.com

contact@cerclledesepargnants.com